

L'affaire Sarah Halimi : le scandale de la psychiatrie dominée par l'idéologie



Le scandale habituel de l'expertise psychiatrique dominée par l'idéologie humaniste est devenu banal.

Aussi, on peut affirmer que l'expertise de la psychiatrie dans l'affaire Sarah Halimi est idéologique en croyant pouvoir effacer toute différence entre la science de la psychiatrie et l'idéologie bienveillante.

À croire qu'il n'existerait pas de vrai savoir de la psychiatrie, seulement des manières d'appréciation. Il est naturel que la psychiatrie ait voulu abolir la distinction entre la science et l'idéologie à thème scientifique, car cette suppression est constitutive de l'idéologie bienveillante où la psychiatrie excelle trop souvent !

Paul Bensussan exprime à Marianne l'idéologie bienveillante dominante dans l'expertise psychiatrique de Kobili Traoré : **"On ne juge pas les fous, c'est ainsi et c'est l'honneur de la Justice comme de la psychiatrie"**. Voilà pourquoi selon lui : *"l'irresponsabilité pénale s'imposait"* ! Ben voyons !

Jean-Yves Nau a publié un article élogieux sur l'idéologie bienveillante dans l'expertise psychiatrique. Il écrit : *Le Pr Jean-Pierre Olié dénonce les insuffisances criantes de*

*l'expertise psychiatrique". "Expert près la Cour de cassation et psychiatre à l'hôpital Sainte-Anne, le Pr Jean-Pierre Olié... estime que **cette affaire** (Moitoret) **signe définitivement la faillite de l'expertise psychiatrique française...** dans la mesure où elle est "incapable d'expliquer à un jury d'assises que, même criminel, un malade mental doit être soigné" !*

Jean-Yves Nau : (Cette expertise) *"entrera dans l'histoire des régressions dont témoigne notre société en crise. Une société aux prises avec de graves tensions économiques et sociales, plus encline à tomber dans **la facilité de la vengeance** qu'à reprendre à son compte **les valeurs humanistes qui, dès le début du XIX^e siècle, délivrèrent les aliénés de leurs chaînes.**"*

C'est le parti pris idéologique humaniste clairement exprimé du psychiatre Olié, n'en doutons pas !

La psychiatrie asilaire, héritière des *valeurs humanistes et charitables du début du XIX^e siècle* dont s'inspire Olié n'a pas la moindre compétence en justice. Le psychiatre Olié confond le *pouvoir médical* du psychiatre de l'hôpital Sainte-Anne quand il prône "**les valeurs humanistes qui, dès le début du XIX^e siècle, délivrèrent les aliénés de leurs chaînes**" et le pouvoir des juges d'apprécier librement le cas concret soumis à leur décision. Si on se réfère aux *valeurs humanistes* du psychiatre Olié, l'expert doit avoir la "bonne volonté d'accepter sa doctrine *humaniste* par-dessus le marché et les yeux fermés" pour persévérer toujours dans l'ignorance du cas concret ! C'est pourquoi, dans l'affaire Sarah Halimi, les défauts des expertises psychiatriques mettent en évidence les erreurs *humanistes* faussement scientifiques de la psychiatrie asilaire.

C'est pourquoi, dans l'affaire Sarah Halimi, ces expertises créent des problèmes et pas des solutions. *Le parti pris idéologique humaniste* éclaire l'inadéquation logique des

conclusions des rapports d'expertise par rapport aux faits. Pour l'expert psychiatre *humaniste*, le crime serait un symptôme psychiatrique et surtout pas un comportement criminel "normal". La faiblesse du raisonnement repose sur "l'ignorance" du contexte, des intentions criminelles et des circonstances motivationnelles qui conduisent "au crime". C'est pourquoi, dans l'affaire Sarah Halimi, on ne peut faire abstraction du rôle déterminant du fanatisme islamiste antisémite.

Dans la suite logique, le psychiatre humaniste va proposer l'explication par l'existence d'une "bouffée délirante aiguë", ce trouble supposé qui ne renvoie pas à une pathologie mentale préexistante, laquelle serait restée discrète, latente, passée totalement inaperçue et donc inconnue, pas même une zone de soi-disant fragilité propre à soutenir l'émergence d'une instabilité psychique, très banale chez les délinquants habituels.

Dès le moment où l'intention criminelle du fanatisme islamiste antisémite a pris forme, le passage à l'acte criminel rend "illusoire" toute tentative d'affirmation d'une composante psychiatrique dans le temps de l'action, là où aucun psychiatre présent n'a pu réaliser la moindre observation. C'est pourquoi le psychiatre humaniste doit se limiter à une conjecture pour tenter de justifier que "*l'irresponsabilité pénale s'imposait*" !

Le crime islamiste antisémite était effacé par l'existence supposée d'une "bouffée délirante aiguë".

Question : pourquoi imposer la notion de "troubles pathologiques" pour des manifestations criminelles normales ? Par le parti pris idéologique d'un état pathologique psychiatrique envisagé comme la réponse de l'expert Bensussan à un passage à l'acte criminel islamiste clairement objectivé. On peut comprendre que le cadre théorique constitutif d'une "bouffée délirante aiguë" dont personne ne sait rien, pour

justifier le passage à l'acte criminel islamiste antisémite, est susceptible d'être reconnu, et pourquoi pas dans le but humaniste de justifier l'absence d'un procès pénal politiquement plutôt mal venu. Et voilà pourquoi, dans l'affaire Sarah Halimi, l'expert Bensussan illustre la misère humaniste de l'expertise psychiatrique française !

Et pour cela, il n'hésite pas à déformer les faits ! À l'en croire, Kobili Traoré n'avait pas l'intention de pénétrer chez Sarah Halimi et il n'était pas animé d'une intention criminelle. Il ose : *"C'est en s'enfuyant par le balcon de chez les voisins, alors qu'il se croyait poursuivi par les démons qu'il est entré par effraction (et pourquoi pas entré par erreur ?) dans l'appartement de Sarah Halimi et que l'enchaînement fatal (lire : criminel !) est survenu"*. Encore la tyrannie de l'excuse de la bien-pensance dans l'expertise de Kobili Traoré !

Moralité : "Il n'y a eu aucune dissension au sein du collège. Nous avons conclu à une bouffée délirante aiguë, marquée par l'apparition soudaine d'un délire (**des idées ?**) de **persécution** et (**des idées ?**) de **possession de nature satanique**. Ce trouble **retrouvé dans les auditions de l'entourage** (où sont les preuves ?) est l'un des cas les plus consensuels d'irresponsabilité pénale (et donc : pas de débat !).

Ce qui définit l'idéologie à thème scientifique, c'est qu'elle se réclame non pas de la démonstration mais de l'expérience passée de l'expert, tout en refusant la confrontation avec le savoir objectif ! Son propos mime la démarche scientifique sans s'y astreindre et n'a de valeur que pour ceux qui sont tout d'abord entrés dans son idéologie humaniste sans poser de préalable. Objecter à l'expert idéologue l'inexactitude de son dossier ou l'extravagance de ses conclusions est un signe de mauvais goût, ou un signe de malveillance.

Dans la pensée idéologique, la valeur de l'expertise provient de la thèse qu'on veut imposer, et la valeur de la thèse ne

provient pas de l'expertise des faits. La justice, tant que cette idéologie humaniste de style scientifique a sa faveur, n'est pas ébranlée par les réfutations scientifiques fondées sur le contrôle des faits et des raisonnements, ni sur des connaissances exactes, car cela correspond à ses besoins du moment !

Les mécanismes idéologiques fonctionnent par le jeu d'un consensus spontané de la communauté de l'expertise psychiatrique française qui monte la garde, et qui repousse, avant même d'avoir pu voir le jour, les informations susceptibles de nuire aux élucubrations humanistes. Impossible donc de donner un coup d'arrêt aux élucubrations humanistes, en pointant les faiblesses de l'expertise qui sert de verbiage humaniste.

La critique des faiblesses de l'expertise psychiatrique est fort claire, beaucoup plus que le charabia humaniste diffus de Bensussan et elle est à la portée de tout lecteur habitué des livres scientifiques !

Malgré cela, le scandale de l'affaire Sarah Halimi révèle un cas d'impuissance de la science à contrecarrer l'idéologie. L'utilisation idéologique de la psychiatrie humaniste ne relève pas, selon ses adeptes, du tribunal de l'exactitude, dont ils récusent la compétence, estimant n'avoir pas d'explications à fournir à un état d'esprit critique dénoncé comme borné. La fonction des idéologies d'apparence scientifique est de mettre le prestige de la science au service de l'idéologie, non de soumettre l'idéologie au contrôle de la science.

Question : pourquoi le succès idéologique de la psychiatrie humaniste en justice ? Réponse : parce qu'on ne lui demande rien d'autre que de remplir cette mission politique. Et on doit se détourner avec horreur de tout examen critique du sérieux de la base scientifique dans l'expertise psychiatrique de Kobili Traoré. La critique de l'expertise psychiatrique

incarnerait donc le diable qu'il faut à tout prix faire taire et discréditer pour justifier des enjeux politiques du moment. D'où les dérobades des magistrats ! De par leur métier, ils sont de bons capteurs de l'atmosphère ambiante et ils pressentaient n'avoir rien à gagner en imposant un procès !

Malgré cela, le succès idéologique de la psychiatrie humaniste n'est qu'un laborieux rafistolage des doctrines psychiatriques archaïques déployées au profit de l'opportunisme idéologique. C'est la soumission aux modes intellectuelles de tous ces prétendus faiseurs d'opinion au service du conformisme le plus nul.

Moralité : impossible de rendre la parole à la science face à l'imposture idéologique !

La pensée logique démontrable est effacée par le fatras idéologique humaniste. Impossible d'éclaircir le débat quand on fait tout pour l'obscurcir grâce à un expert-mélangeur de morale humaniste bienveillante et de soi-disant connaissances scientifiques. Mais, avec cette fois-ci, un ingrédient de base très politique.

Le mélange idéologique humaniste dans l'affaire Sarah Halimi est autant un dérivé qu'un soutien de la politique humaniste vis-à-vis des conduites délinquantes et criminelles des islamistes. Ce qui nous ramène au type le plus courant de l'idéologie humaniste, c'est cette forme d'assistance médicale banale dans toutes les affaires criminelles mettant en cause des islamistes ! Mais l'originalité de l'expertise Bensussan consiste à essayer de sauver le criminel en l'humanisant comme la psychiatrie humaniste l'avait toujours tenté. Il n'a pas compris que l'humanisme et les droits de l'homme jetteraient l'expertise psychiatrique dans une impasse.

La justification humaniste de l'expertise psychiatrique que fournit Bensussan est provocatrice. Et elle va faire en sorte que l'expertise psychiatrique puisse mourir avec panache, au

moins en tant que morale.

Ce n'est pas seulement le refus de consulter les faits et de penser librement que suspend et inhibe le recours idéologique dans l'ordre scientifique, c'est l'incapacité à observer les faits qui s'offrent d'eux-mêmes !

Moralité : ces hallucinations idéologiques bienveillantes humanistes de l'expertise psychiatrique, avec l'explication du crime islamiste par l'existence d'une "bouffée délirante aiguë", ne sont pas nouvelles !

"On ne juge pas les fous, c'est ainsi et c'est l'honneur de la Justice comme de la psychiatrie".

Voilà pourquoi selon l'expert Paul Bensussan : *"l'irresponsabilité pénale s'imposait" !*

À vous d'en juger !

Thierry Michaud-Nérard